

Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles
International Journal of Sociocultural community development and practices
Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales



L'engagement citoyen : une implication en contexte

Michel Lac

Numéro 2, 2011

Réalités virtuelles et sociales de l'animation
Virtual and social realities of sociocultural community development
Realidades virtuales y sociales de la animación

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1100516ar>
DOI : <https://doi.org/10.55765/atps.i2.144>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

ISSN

1923-8541 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lac, M. (2011). L'engagement citoyen : une implication en contexte. *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (2), 61–73.
<https://doi.org/10.55765/atps.i2.144>

Résumé de l'article

Cet article rend compte de différents travaux de recherche menés en sciences de l'éducation sur les liens existant entre l'engagement, l'implication et le climat social dans le champ de l'éducation et notamment de l'animation. C'est ici la question de la citoyenneté et de sa mise en pratique que nous tenterons de redéfinir. Les recherches actuelles de l'équipe REPERE montreraient que c'est l'activation de l'implication des individus dans leurs contextes de vie que l'animateur se propose de mettre en oeuvre dans ses différents secteurs d'intervention. Pour ce faire il développerait des formes d'engagement qui pourraient être en partie annihilées par certains contextes socioéconomiques et par un climat social vécu comme défavorable par les citoyens (ou citoyens en devenir) concernés.

© Michel Lac, 2011



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



L'engagement citoyen : une implication en contexte

Michel Lac

Maître de conférences, Université Toulouse 2, France
lac@univ-tlse2.fr

Cet article rend compte de différents travaux de recherche menés en sciences de l'éducation sur les liens existant entre l'engagement, l'implication et le climat social dans le champ de l'éducation et notamment de l'animation. C'est ici la question de la citoyenneté et de sa mise en pratique que nous tenterons de redéfinir. Les recherches actuelles de l'équipe REPERE montreraient que c'est l'activation de l'implication des individus dans leurs contextes de vie que l'animateur se propose de mettre en oeuvre dans ses différents secteurs d'intervention. Pour ce faire il développerait des formes d'engagement qui pourraient être en partie annihilées par certains contextes socioéconomiques et par un climat social vécu comme défavorable par les citoyens (ou citoyens en devenir) concernés.

Mots-clés : engagement ; citoyenneté ; animation ; implication ; contexte ; groupe.

This article reports various research works led in education sciences on the links existing between commitment, involvement and social climate in the field of education, in particular in sociocultural community development. It is the question of citizenship and of its application which we shall try to redefine here. The current researches from the team REPERE would show that it is the activation of the involvement of individuals in their life contexts that the sociocultural community developer suggests to implement in his various fields of activity. To do so, he would develop forms of commitment which could be partially annulled by some socioeconomic contexts and by a social climate experienced as unfavourable by the concerned citizens (or futur citizens).

Keywords: Commitment; citizenship; animation; implication; context; group.

Este artículo da cuenta de diferentes trabajos de búsqueda llevados en ciencias de la educación sobre los lazos que existen entre el compromiso, la implicación y el clima social en el campo de la educación particularmente de la animación. Es aquí la cuestión de la ciudadanía y de su postura en práctica que intentaremos volver a definir. Las búsquedas actuales del equipo REPERA mostrarían que era la activación de la implicación de los individuos en sus contextos de vida en lo que el animador propone poner en ejecución en sus diferentes sectores de intervención. Para hacerse desarrollaría formas de compromiso que podrían en partido haber anulado por ciertos contexto socioeconómico y por un clima social vivido como desfavorable por los ciudadanos (o futuros ciudadanos) concernidos.

Palabras clave: Compromiso; ciudadanía; animación; implicación; contexto; agrupa.

Introduction

Il existe bien des manières de poser la question de la créativité et des liens qu'elle entretient avec l'animation. Cet article part d'un premier questionnement concernant les conditions de mise en œuvre d'un processus de créativité dans les groupes et chez les individus qui les composent. Nous pensons qu'une des manières d'aborder le rôle de l'animation est de considérer qu'elle vise à créer ou recréer les conditions permettant à chacun de devenir acteur dans son environnement. En ce sens, si l'animateur est, originairement, « le grand créateur », il se doit d'être à même et de faire en sorte que « les créatures » (ses créatures) soient ou deviennent à leur tour actrices ou, mieux encore, auteurs de leur propre vie et du monde dans lequel elles évoluent. Au-delà de cette digression étymologique, penser l'animation comme mode de transformation des individus à partir de la triangulation agent, acteur, auteur, proposée par Ardoino (2000) nous semble être une bonne manière d'envisager les processus à l'œuvre dans les rapports animateur/animés. En effet, pour l'auteur, les trois aspects ne peuvent être appréhendés que dans une coexistence ou l'individu est tour à tour (et parfois simultanément) agent, acteur et auteur, voire parfois simultanément. Cette vision renvoie d'ailleurs à la modélisation de l'animation proposée par Gillet (1995) dans laquelle il montre comment l'animateur est successivement et en permanence pris dans ce triptyque et comment il est lui-même le moteur d'un processus d'« auteurisation » chez son public.

La forme d'épanouissement inhérente à cette vision pose alors la question de « l'acquisition et du développement d'une conscience et d'une pratique citoyenne afin d'atteindre l'autonomie et le sens critique qui favorisera le plein épanouissement des individus (Réglat, 2008). »

En France, plus généralement dans la communauté européenne, et certainement dans bien d'autres pays la question de la citoyenneté, de sa définition et de sa mise en pratique est au cœur des préoccupations politiques et sociales. Bon nombre de dispositifs visent à « favoriser », « développer », « encadrer » la citoyenneté et notamment chez les jeunes mineurs ou majeurs. Les conseils de jeunes fleurissent à tous les niveaux de l'organisation étatique. Les actions autour de « l'éco citoyenneté » deviennent incontournables dans le champ socio éducatif. L'éducation à la citoyenneté, omniprésente dans les programmes scolaires, est aussi devenu un passeport pour la moindre subvention dans le domaine de l'animation. En ce début de 21^{ème} siècle, « l'engagement citoyen » est venu remplacé un « engagement politique » jugé trop idéologique.

Cet article propose de poser un regard, éclairé par différentes études en Sciences de l'Éducation, sur les rapports entre créativité, citoyenneté et animation en prenant le parti d'interroger celui-ci à travers les processus d'engagement et d'implication.

Faire de l'animation, être animateur relève certainement pour partie, nous l'avons vu plus avant, d'une forme de mise en pratique d'une citoyenneté « active¹ ». Nous ne reviendrons pas sur ce postulat largement partagé par les intéressés. Cet article présente plutôt une réflexion sur rôle de l'animation ou ce que pourrait ou devrait faire l'animation dans la mise en œuvre et l'accompagnement du processus de citoyenneté et d'engagement citoyen chez les jeunes.

Pour ce faire nous allons, dans un premier temps, organiser notre propos à partir de la notion d'engagement pour, dans un second temps, aborder plus spécifiquement les questions de

1. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. Extrait de Quels rôles un citoyen peut-il jouer dans la société? Site Internet : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quels-roles-citoyen-peut-il-jouer-societe.html>

citoyenneté et nous terminerons par une conclusion qui tentera de mettre en lien et en discussion les différents éléments proposés avec l'animation.

Engagement comportemental, citoyenneté et animation

Plusieurs études² montrent qu'un des outils les plus utilisés dans l'animation est celui de l'engagement comportemental. Bien sûr, de manière courante il est souvent fait référence à l'engagement comme une mise en acte personnelle et volontaire des individus (engagement politique, associatif, citoyen, etc.). Pourtant nous savons que l'engagement peut aussi être compris comme un moyen plus ou moins détourné de manipuler (dans le pire des cas) ou d'amener les individus à produire et reproduire des comportements et à adopter des attitudes qu'ils n'auraient pas produites ou adoptées « naturellement ».

Principes de l'engagement comportemental

Kiesler (1971), puis Beauvois et Joule (1987, 1998a et 1998b) (pour les plus connus) définissent l'engagement comportemental comme le rapport qui existe entre un individu et ses actes. Ils précisent que dans ce cadre, seuls les actes engagent ceux qui les produisent. Cette définition se distingue sensiblement de l'engagement dit « attitudinal » (Becker, 1960) qui, lui, relève plus d'un processus stratégique et donc réfléchit de production des actes. Pour ce qui nous concerne, les auteurs cités précédemment, expliquent que ce processus d'engagement peut être renforcé en fonction des conditions dans lesquelles les actes sont produits. La question posée par Beauvois et Joule est celle des conditions situationnelles qui feront d'un acte donné un acte engageant. Nous pouvons rapidement définir ces facteurs engageants comme relevant du caractère public, collectif, explicite, irrévocable, répétitif, coûteux de l'acte produit mais aussi des conséquences de ce dernier et surtout du contexte de liberté dans lequel il est produit. Ainsi, chacun de ces facteurs va contribuer à augmenter le caractère engageant d'un acte produit par une personne (ici le jeune).

Engagement comportemental et animation

Souvent de manière naïve, l'animateur, en fonction des objectifs visés, va faire en sorte de créer ces conditions afin d'optimiser son action auprès du public et rendre en quelque sorte pérennes les actions menées. Si l'on reprend l'objectif qui nous intéresse tout particulièrement ici, celui de l'accompagnement à la citoyenneté, nous pouvons trouver nombre d'exemples illustrant la mise en œuvre d'une forme d'engagement comportementale chez les jeunes dans le cadre de l'animation.

Par exemple, si l'on analyse un projet de type « jeunes citoyens » nous retrouvons la plupart du temps, sous des formes diverses : la participation des jeunes à toutes les phases du projet dans un collectif « démocratique ». C'est en groupe que les jeunes vont produire leurs actes et de « manière public » et ainsi se retrouver engagés vis-à-vis des autres. Par ailleurs les regroupements réguliers, la demande d'une inscription durable dans le projet peuvent être assimilées à des facteurs engageant (« répétition de l'acte », « sentiment d'irréversibilité » du choix de participer mais aussi « caractère relativement coûteux » de la démarche). Enfin, et c'est souvent sur ces modalités que l'animateur peine à trouver les dispositifs et les modes d'interventions les plus efficaces, le jeune sera mis (au moins durant la première phase du projet) dans une situation de liberté de

2. Il est ici fait notamment référence à nombre de mémoires professionnels d'étudiants en DEUST animation à l'Université Toulouse 2 et au mémoire de Master 1 Sciences de l'Éducation de L. Arlot 2006

choix concernant sa participation et les modalités de cette dernière. Préserver un « sentiment de liberté » chez les jeunes étant l'élément fondamental de toute démarche d'engagement.

À travers cette illustration nous voyons comment l'animateur, dans sa logique d'intervention utilise très souvent les stratégies d'engagement auprès de son public. La mise en évidence de ces pratiques, lors de formations, provoque assez systématiquement chez les animateurs une réaction de défiance lié au sentiment qu'il s'agirait alors d'une forme de manipulation volontaire et donc « malsaine ». Pour autant, ce type de pratique est, à notre sens, beaucoup plus pervers lorsqu'il est mis en place naïvement par ces mêmes animateurs. Cette « manipulation » non conscientisée pouvant être une source d'abus ou aboutir à l'illusion pour les uns et les autres d'une liberté sans entrave ou d'une volonté qui serait la seule source de l'action réalisée. Le statut, la place occupé par l'animateur peut être sans nul doute assimilée à une source d'influence majoritaire (au sens qualitatif du terme), en cela il use inévitablement de sa position pour entraîner son public dans telle ou telle démarche. La maîtrise et la connaissance pratique des processus d'engagement lui permettent de jouer pleinement son rôle durant le temps d'animation en permettant aux jeunes d'agir mais aussi en favorisant une prise de recul sur les conditions de mise en œuvre de ces actions. Expliciter et expliquer les facteurs influençant l'action et permettre aux jeunes de comprendre les processus d'engagement dans lesquels ils se situent font partie, à notre avis, du rôle de l'animateur.

Pour dépasser cette vision quelque peu restrictive car centrée sur l'espace temps « animation », nous pensons qu'un des rôles de l'animation et des animateurs est de mettre en place ces conditions de manière à amener les jeunes à intégrer les actes produits comme des comportements normaux qui seront reproduits en dehors du simple espace temps de l'animation. Autrement dit, l'animation vise à développer certains comportements « citoyens » durables chez les jeunes par le biais de l'engagement.

Engagement et processus citoyen

Mais ceci va au-delà de la simple répétition de comportements particuliers (du type classement des déchets ou prise en compte de l'avis de chacun...). Deux études de Labbé (2003 et 2005) ont mis à jour que ces formes d'engagements centrés sur un aspect précis concourent à produire un grand nombre d'attitudes annexes chez les individus concernés. Ainsi l'engagement de chômeurs dans une pratique théâtrale collective favorise-t-elle sensiblement l'insertion professionnelle de ces derniers, ou encore l'engagement de salariés dans la construction d'une « charte de bonne conduite » dans l'entreprise produit-elle un engagement dans l'ensemble des domaines du travail et une implication plus active dans l'entreprise.

Cet effet « boule de neige » de l'engagement est, en fait, ce que vise, in fine, l'animation. A travers l'activité (collective et créative) se sont des objectifs plus larges et processuels qui sont recherchés. En amenant les jeunes à produire certaines actions elle déclenche un certain nombre de processus de rationalisation, de mise en consonance de ces actes avec un ensemble de comportement et d'attitudes existant par ailleurs. Ce qu'elle vise ou devrait viser, à travers l'engagement c'est de rendre les individus auteurs de leur vie et ainsi développer une forme de citoyenneté active.

Ainsi, si l'engagement comportemental peut-être lié à un processus de normalisation au cours duquel les valeurs communiquées lors des actes engageants sont assimilées, l'animateur ne doit pas oublier que ce n'est pas tant l'action que la manière de la mener qui importe. Autrement dit, l'action, dans une perspective d'engagement, est certes essentielle car elle induit la mise en acte

mais elle n'est efficiente que dans certaines conditions de mise en œuvre. Par ailleurs, on peut penser que tout type d'action porte en elle des éléments de citoyenneté non pas intrinsèquement mais par la manière dont elle est construite et développée dans les espaces temps propre à l'animation. L'animateur peut alors revendiquer, à condition de le penser, une participation au processus de citoyenneté et ce quelle que soit l'action, l'activité, l'intervention qu'il développe si celle-ci, dans sa mise en acte répond aux critères et aux normes d'une citoyenneté active. Ainsi, participer du développement de la citoyenneté d'un public ne passe pas exclusivement par des actions directement ciblées sur ce registre mais bien par les modes d'animation collectifs et ce, à tout moment de l'intervention.

Il ne faudrait pourtant pas penser que l'engagement comportemental est un outil « miracle » qui permettrait à l'animateur d'amener à coup sûr son public à adopter des attitudes, comportements et autres valeurs citoyennes. Tout d'abord, et cela fera l'objet de la seconde partie de cet article, cette citoyenneté « active » reste à définir. Ensuite il n'est pas toujours si évident d'engager les individus notamment lorsqu'il s'agit de produire des comportements « inconsistants » pour ces derniers (nous entendons par inconsistant des actes qui seraient en contradiction les uns avec les autres ou avec les valeurs et/ou normes de l'individu qui les produits). Enfin, et nous nous attarderons sur cet aspect particulier, certains contextes semblent impropres à la mise en œuvre de ces processus.

En effet, dans sa seconde étude, Labbé rend compte d'un résultat qui apporte un bémol important à ses premiers résultats. Elle montre que lorsque les individus ou groupes d'individus sont inscrits dans un groupe (quel qu'il soit) dont le climat social est jugé mauvais ou délétère, alors le processus d'engagement et ses effets sont amoindris voire annihilés.

Ainsi, un climat social ressenti de manière positif serait une condition nécessaire et certainement préalable à la mise en œuvre de dispositifs engageants. Dans le cas contraire l'animateur se heurterait soit à un refus de son public d'entrer dans ce processus, soit (et ceci est certainement plus dérangeant car moins visible immédiatement) à un « non engagement » dans le sens d'un effet nul à long et moyen terme des actions sur les individus les produisant.

Engagement, groupe et climat social

Pour aller plus avant concernant ce dernier aspect, une étude en cours tendrait à démontrer que le climat social serait en partie lié au rapport que les membres d'un groupe opéreraient entre les attentes envers ce groupe (groupe idéal) et les jugements et constats effectués sur ce dernier (groupe réel). Plus l'écart serait grand et toucherait des éléments jugés essentiels plus le climat social serait évalué négativement.

Ceci nous ramène à la notion de citoyenneté. Si l'on considère que celle-ci relève de l'aspect social (donc collectif) de l'individu et qu'elle ne s'active que dans un groupe donné (la société et les groupes qui la composent) alors nous pouvons poser la question de son activation « positive » dans des groupes ne répondant pas aux attentes de ses membres et donc considérés comme relevant d'un climat social négatif.

Nous avons vu que l'animation, par le biais de l'engagement comportemental, possède un outil permettant d'atteindre certains de ses objectifs (l'animateur peut même utiliser certains stratagèmes dit « d'amorçage », comme le pied dans la porte ou la porte au nez, pour lancer ce processus d'engagement). Mais finalement ceci ne serait efficace et effectif que dans des contextes

et des conditions collectives spécifiques... c'est-à-dire jugées positives et appropriées. La fonction première de l'animation et des animateurs reviendrait alors à créer les conditions, à mettre en place les dispositifs permettant aux groupes d'exister, et ce, de manière optimale pour les individus qui les composent.

En ce qui concerne les groupes restreints plusieurs éléments semblent être une base de cette optimisation. L'étude (Labbé, Lac 2010) met en lumière les attentes des membres envers leur(s) groupe(s) en relevant les éléments principaux composant la représentation sociale qu'ils ont du groupe idéal qui se trouvent être (évidemment) les éléments qui favorisent, en cas d'absence, le jugement négatif du climat. Il s'agit pour chaque membre de « trouver sa place », de participer d'un groupe dans lequel « les membres communiquent souvent entre eux », « sont solidaires » et « discutent de leurs divergences » et enfin d'un groupe en « perpétuelle dynamique ».

L'animateur peut ou devrait, au vue de ces résultats, s'attacher à décrypter et comprendre les attentes concernant le ou les groupes dont il a la charge. En d'autre terme, l'accompagnement au processus de l'engagement citoyen, s'il est en partie dépendant du climat social vécu par les individus, doit être un accompagnement éclairé et contextualisé en fonction des groupes. L'animateur devra alors mettre en place des méthodologies, plus ou moins scientifiques, permettant de recueillir les représentations sociales des membres du ou des groupes dont il a la charge concernant l'objet « groupe » lui-même. Ceci lui permettant de repérer le rapport entretenu par ce groupe avec la notion de groupe et d'en déduire les attentes spécifiques.

Mais il peut, à coup sûr, s'appuyer sur les quelques éléments centraux mis en lumière ici pour créer les conditions minimales d'un climat approprié à l'engagement de chacun des membres. Si, classiquement et de manière de plus en plus prégnante (du moins en France) une attention toute particulière est portée sur l'individu et sa place dans le groupe, nous voyons qu'au delà de la communication et la solidarité l'animation de groupe relève aussi de la capacité de maintenir une dynamique basée entre autre sur l'acceptation du débat voire du conflit entre membres.

Finalement, l'engagement des individus ne peut se penser qu'en contexte... l'animation aussi. En déterminant et en intervenant sur ces contextes il est alors possible de déterminer et d'intervenir sur la manière d'être des individus à l'intérieur de ces derniers. C'est-à-dire de comprendre et de transformer leur(s) implication(s) au sens de Mias (1998).

Quels sont les niveaux collectifs privilégiés de l'animation ? Quels champs d'intervention ? L'animateur a-t-il les moyens de créer ces conditions collectives au-delà d'un niveau purement local ? Dans quelles mesures doit-il et peut-il intervenir sur la société ?

Ces quelques interrogations nous amènent directement à poser la question de la citoyenneté et des espaces temps dans lesquelles elle existe afin de comprendre en quoi et comment l'animation peut s'en saisir afin de l'accompagner, de la développer.

Citoyenneté, animation, créativité et implication

La citoyenneté définit un ensemble de droits et de devoirs réciproques entre le citoyen et l'état. Chaque citoyen exerce à sa façon la citoyenneté telle qu'elle est établie par les lois et intégrée dans l'ensemble des mœurs de la société à laquelle il appartient. En tant que sujet de droit, le citoyen est donc inscrit dans le groupe « société ». Mais il n'est pas un individu concret, on ne le rencontre

pas, il est action, sujet de droit spécifique, il fait face à ses obligations de vivre avec d'autres pour le bien commun.

Citoyenneté, entre individu et collectif

C'est ici à partir de la notion de créativité que cette distinction fondamentale entre citoyen et individu peut être précisée. En tant qu'individu, l'être (le jeune dans notre cas) peut faire preuve de créativité mais cette dernière et ses effets ou produits lui sont propres. Elle peut tout à fait être un acte isolé mais surtout ce que l'individu crée lui appartient. C'est sa propriété, il en use comme bon lui semble. Par contre dans le cadre de la citoyenneté, la créativité prend une autre dimension, celle de la collectivité. L'œuvre n'est plus le simple fruit de l'individu (isolé) mais bien d'une personne collective, sociale, et en ce sens la notion de propriété privée n'est plus appropriée et laisse la place à des notions telles que le vivre ensemble, le partage, le bien commun, etc..

Concernant l'animation, cette distinction (individu/citoyen) n'est pas vide de sens. C'est notamment cet « entre deux » souvent vécu et exprimé par les animateurs qu'elle peut aider à éclaircir. Ainsi, entre le bien du groupe et celui de l'individu, l'animateur se retrouve parfois dans une position délicate car il lui semble qu'elle ne peut être résolue que par le choix entre l'un ou l'autre. Le rapport entre individu et collectif auquel la citoyenneté renvoie permet de penser chaque personne comme relevant à la fois de l'individu et du citoyen de manière fondamentale et indissociable.

C'est dans la prise en compte systématique de cette complémentarité que l'animation trouve ou pourrait trouver son originalité. Agir avec, pour, dans le groupe c'est aussi participer de l'épanouissement de l'individu. Agir avec, pour, sur l'individu c'est aussi participer de la vie collective de laquelle il ne peut être détaché. Nous retrouvons la dialectique proposée par Moscovici (1984) entre l'individu et la société (société du dehors et du dedans). Dialectique portée par tout individu compris comme être unique et fondamentalement social. La citoyenneté pouvant alors être comprise comme une forme de résultante de ce conflit perpétuel : le citoyen n'est pas seulement un sujet de droit individuel, il est détenteur d'une part de la souveraineté politique.

En ce sens la citoyenneté est aussi une composante du lien social, et c'est ce lien que l'animation vise en tentant de le maintenir mais aussi en développant la créativité au sens de la construction de liens et de formes de relations jusqu'alors inexistantes. Par la même, l'animation n'appréhende plus le citoyen dans sa seule dimension sociétale (voire légale) mais aussi dans les sphères plus locales, en agissant au sein de groupes plus restreints et donc plus facilement atteignables et dans lesquels elle peut mettre en place les conditions d'un véritable engagement.

Citoyenneté des mineurs

En tant que sujet de droit, le citoyen participe de la vie de la société (ce qui pose la question de l'implication active dans celle-ci). Pour continuer sur la distinction individu/citoyen, il nous paraît important de parler rapidement de la place du jeune mineur. Tant qu'il est mineur, l'individu est un citoyen en incomplétude. Le droit fondamental d'élire ses représentants, de se présenter à des élections et par la même une partie importante de sa légitimité politique n'intervient qu'avec la majorité (aux alentours de 18 ans dans la plupart des pays).

Ici encore l'animation et ses acteurs se doivent de tenir compte de cet état de fait et prendre conscience que la relation animateur/ animés est une relation déséquilibrée en terme de citoyenneté. Ceci permettra au jeune de ne pas être « leurré » sur la place qu'il occupe dans la société tout en prenant conscience de la future place qu'il aura. En effet, le rapport entre jeunes et animateur ne peut être envisagé en dehors de ce cadre légal : L'animateur, en tant que citoyen à part entière et de par ses fonctions et statuts est « responsable » du jeune et de ses actes. Cet état de fait rend le jeune en partie dépendant de l'animateur notamment dans les phénomènes de prise de décision. L'animation, via ses acteurs va pourtant parfois tenter de mettre en place des dispositifs dans lesquels le jeune devra prendre « ses responsabilités » (sa place de citoyen) mais dans un cadre restreint, celui de l'espace temps d'animation. Lorsqu'il tente de dépasser ce cadre, bien souvent, ce déséquilibre réapparaît par le rappel oral ou factuel de cette « incomplétude citoyenne ». Le cas des « conseils de jeunes » et du peut de portée ou d'impact qu'ils ont sur la vie collective dans les municipalités en est un exemple frappant.

Mais alors comment avoir un engagement citoyen lorsque, de fait, cette place (ce statut) n'est pas établie ? Du coup, on peut se demander quelle(s) place(s) la société accorde aux jeunes et inversement comment les jeunes mineurs se situent-ils dans cette société.

Nous serions tenté de répondre que le jeune est un individu à part entière et un citoyen en devenir... mais cela reviendrait à remettre en question le fait que la citoyenneté peut quand même être pleinement exercée à des niveaux plus locaux, en dehors des instances étatiques, et ce avant la majorité civile.

Quelques éléments supplémentaires nous sont apportés par les jeunes eux-mêmes concernant cette inscription dans leur(s) société(s), corollaire à leur implication citoyenne.

Citoyenneté des mineurs, société et éducation

En 2008, une étude a été menée dans 4 pays (France, Argentine, Guatemala et Uruguay) par Réglat sur les représentations sociales des élèves concernant les droits de l'homme et de l'enfant mais aussi des démocraties libérales et de l'éducation civique, juridique et sociale. A partir d'un échantillon de 324 jeunes, cette recherche a montré qu'il existe de réelles différences de représentations en fonction des pays et surtout du contexte socio-économique et culturel vécu par ces jeunes.

Quel que soit le pays, les enquêtés ont tous conscience d'avoir des droits et devoirs et ils connaissent (à 80% environs) les bases de la démocratie dans laquelle ils vivent. Par contre une moyenne de 60% d'entre eux n'ont qu'une idée très sommaire ou fautive du rôle des délégués et instances représentatives de leurs pays. De manière générale les connaissances concernant leur citoyenneté actuelle et future sont très succinctes et proviennent essentiellement de l'école. Par ailleurs, ils sont très peu à exprimer un engagement actif dans les différents lieux qui leur en offre la possibilité.

Il existerait bien une déficience en terme d'information et d'éducation à la citoyenneté des jeunes. Les résultats laissent penser que l'école seule ne peut s'emparer de cette éducation. L'animation, le milieu socio-éducatif en général, jamais cité par les jeunes (même en France), devrait pouvoir avoir un rôle particulier dans la mesure où, nous l'avons vue précédemment elle remplit un certain nombre de conditions et est à même, par son organisation, d'inventer des espaces temps dont les jeunes peuvent être réellement les acteurs, voire les auteurs.

L'animation est un espace particulier qui, en laissant toute sa place au jeune citoyen, devient un lieu privilégié d'expression et de respect de cette citoyenneté.

Ceci est fondamental. En effet, les jeunes interrogés lors de cette recherche formulent de manière significative que l'expression active de leurs droits et devoirs ne peut exister que dans des sphères considérées comme respectueuses de leurs propres droits. En dehors de la famille, les autres institutions (école et surtout état) sont repérés comme ne prenant pas en compte ces derniers. Ainsi, l'implication dans ces contextes reste-t-elle passive.

Il existe un sentiment qui laisse entrevoir que la citoyenneté, chez les jeunes, pourrait s'exercer d'autant plus pleinement qu'elle s'exprime dans des groupes relativement restreints et dans lesquels l'individu est reconnu comme un membre à part entière.

Mais à ceci vient s'ajouter un niveau plus global qui, à partir de la comparaison entre les pays d'origines des jeunes, met en lumière l'existence de représentations de la citoyenneté spécifiques. Autrement dit, un guatémaltèque considèrera que le fondement de la citoyenneté est basé sur l'égalité devant le droit à la vie, la sécurité, le fait de pouvoir se nourrir, se soigner ou être éduqué, quand un français parlera d'avantage de la liberté d'expression, de la possibilité de consommer ...

L'exercice de la citoyenneté (et le rapport entretenu à celle-ci) prend donc diverses formes en rapport avec ces représentations, elles même construites dans un environnement en liaison directe avec la réalité de tous les jours de chaque jeune. Autrement dit, nous retrouvons dans les résultats proposés par cette recherche des niveaux d'aspiration et de compréhension de la citoyenneté et des droits et devoirs qui la constitue qui peuvent notamment s'apparenter aux différentes strates proposées dans la « pyramide de Maslow³ » proposant une hiérarchisation des besoins (Maslow 1943).

La citoyenneté et sa représentation (comprise théoriquement comme guide des pratiques) n'est donc pas univoque. Elle s'exprime (ou non) dans divers lieux, divers contextes. Et, au regard des résultats présentés, ce sont, *in fine*, ces contextes, qui en déterminant en partie les modes d'implication des individus, permettent et spécifient les modes d'engagement citoyens des jeunes.

Comme pour l'engagement comportemental, les éléments présentés ici concernant la citoyenneté nous renvoient irrémédiablement sur l'importance et l'impact des groupes sur la citoyenneté. C'est donc à nouveau sur et dans ces contextes et leur prise en compte, voire leur transformation, que l'animation prend tout son sens.

Citoyenneté, animation et implication

A plusieurs reprises, depuis le début de cet article, nous avons évoqué l'implication des jeunes dans sa forme active ou passive. Le titre lui-même fait référence à cette notion qu'il nous faut désormais définir plus finement afin d'explicitier la manière dont nous comprenons les liens qui unissent les acteurs avec leur(s) contexte(s).

3. Cette dernière reprenant (dans une typologie spécifique) les droits fondamentaux : logement, alimentation, survie sous l'appellation « besoins physiologiques », puis les droits à la stabilité familiale, à un emploi, à l'éducation, à la santé au niveau « sécurité », et enfin les droits sociaux identitaires avec la liberté de croyance, le droit à une identité culturelle et sociale sur les dimensions « appartenance à un groupe » puis « estime de soi et d'autrui ». C'est le sommet de cette pyramide qui, une fois tous les niveaux inférieurs satisfaits, renvoie à la notion « d'épanouissement ».

Avec MIAS (1998) nous définissons l'implication comme « manière d'être et d'agir dans un contexte donné ». Cette manière d'être relèverait, selon le modèle proposé, de trois dimensions distinctes et interdépendantes : le sens, les repères et le sentiment de contrôle. Ainsi, dans cette modélisation, tout individu dans un contexte donné est impliqué dans celui-ci mais cette implication peut prendre diverses formes en fonction de la manière dont sont activées chacune des dimensions.

Le sens, relèverait tout à la fois de la signification et la direction portées par les acteurs (jeunes mais aussi animateurs), et permettrait d'opérer la mise en lien des objets composant leur contexte. Il orienterait le rapport entretenu par les acteurs avec leur environnement et pourrait être considéré comme l'élément dynamique du triptyque.

Les repères, considérés comme un système implicitement partagé de représentations fondé en partie sur l'histoire, les règles et le cadre normatif relatifs au contexte, permettraient d'assurer la continuité d'une identité partagée.

Le sentiment de contrôle, définissant les choix propres de l'acteur, ses autorisations à agir en évaluant et contrôlant ses actions dans un système de pratiques collectives, renverrait plus spécifiquement aux rapports réels et/ou vécus en terme d'agir des acteurs avec leur environnement.

Le modèle de l'implication a été conçu comme un outil d'intelligibilité des inscriptions et des conduites des acteurs dans leur contexte. C'est cette implication qui rendrait opérant le système de représentations et permettrait d'appréhender la relation établie entre les individus et les groupes et certains objets dans un système plus large que le simple lien individu-objet. Ainsi l'implication s'exprimerait conformément à la représentation construite par le sujet (individuel et collectif) de sa réalité.

Plus concrètement, la citoyenneté peut alors être pensée comme une forme d'implication ou comme la résultante de celle-ci dans une société donnée ainsi que dans des contextes collectifs plus restreints. Cette citoyenneté prendrait appui sur des repères (légaux, normatifs, historiques et représentationnels) qui engendreraient des formes de contrôles plus ou moins opérants. L'animation et le rôle des animateurs seraient alors d'accompagner les jeunes à l'aide de dispositifs collectifs permettant d'accentuer ce sentiment de contrôle à partir de repères co-construits à l'intérieur des groupes dont elle s'occupe. Ceci passe alors par la redéfinition en terme d'explicitation/implicitation du sens donné à leur contexte immédiat en veillant à ce que les éléments ainsi construits et intégrés puissent devenir des repères opérants dans ce contexte local mais aussi dans un contexte plus large, celui de la société. L'animateur doit alors être le porteur et le garant (à travers les actions qu'il met en place) de repères efficaces à ces deux niveaux.

Pour ce faire une étude (Lac et De Zotti 2001) montre que l'expression de l'implication individuelles et collectives ainsi que sa mise en dynamique et sa transformation peut s'appuyer sur la mise en place de situations problématiques pour le public concerné. L'animateur pourra accompagner un groupe dans cette perspective en le confrontant à des situations inhabituelles pour lesquelles les repères construits jusqu'alors se trouvent inopérants. A partir de cette confrontation à une forme première d'échec, les jeunes (si la situation comporte un minimum d'enjeux pour le groupe) seront contraints de redéfinir l'ensemble des dimensions de cette implication afin de les adapter puis de les adopter⁴.

4. Clin d'œil à Michel Bataille et à sa célèbre formule « l'adopter c'est l'adapter »

Conclusion : Animation, engagement citoyen et contexte

Pour débiter cette dernière partie nous proposons de revenir sur l'ensemble des éléments présentés de manière quelque peu disparate en les rattachant au titre de l'article : « L'engagement citoyen : une implication en contexte ».

Dans les deux cas, les recherches menées montrent l'importance du contexte dans l'appréhension de ce processus. Nous avons tout d'abord vu que l'engagement pouvait s'avérer être un outil efficace pour atteindre certains objectifs portés par le champ de l'animation dont l'épanouissement citoyen. Mais il est apparu aussi que l'engagement actif des individus était largement tributaire du climat social du ou des groupes d'appartenance(s) dans lequel ou lesquels ils étaient impliqués. De manière parallèle l'approche de la citoyenneté a révélé que celle-ci était relativement plurielle à nouveau en fonction des contextes (donc des groupes) dans lesquels elle s'exprimait. L'engagement citoyen serait différent en fonction des formes d'implication des jeunes dans leurs contextes de vie. Autrement dit il y aurait des modalités citoyennes spécifiques en fonction de la taille des groupes dans lesquelles elles s'exprimeraient mais aussi en fonction du climat social de ces derniers et des sociétés dans lesquelles ils seraient inscrits. Par ailleurs, nous avons pointé l'existence d'un manque ressenti et exprimé par les jeunes concernant les connaissances et les possibilités de mise en œuvre et de développement de leur citoyenneté actuelle et future. Bien sûr nous avons aussi pointé les difficultés auxquelles pouvait être confronté l'animation dans son rapport aux jeunes, à leur engagement et leur citoyenneté.

Pour autant il nous semble que l'animation a un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement à la citoyenneté. Rôle d'épanouissement des individus, de socialisation mais aussi de transformation des groupes et sociétés par le biais des relations interindividuelles et collectives qu'elle peut générer. Pour ce faire elle doit, tout en conservant ses valeurs humanistes, trouver des modalités d'action efficaces et ne pas s'enfermer dans une vision quelque peu utopique de son propre impact. Nous l'avons pointé plusieurs fois, c'est avant tout sur les modalités de fonctionnement collectif que l'animation doit intervenir afin de créer les conditions dans lesquelles elle pourra participer de la transformation des individus.

Nous ne terminerons pas sur cette dernière affirmation sans revenir sur la potentielle capacité de l'animation (dans ce qui lui reste d'éducation populaire) de transformation de la société. Nous avons défini plus avant la créativité comme la construction de liens et de formes de relations jusqu'alors inexistante et nous avons montré en quoi l'animation pouvait participer de et favoriser cette construction à un niveau local. Mais concernant la société dans sa forme plus globale l'animation peut s'emparer ou se réemparer d'une forme de créativité populaire. En créant les conditions d'une implication active des individus dans leurs contextes, en participant du processus d'engagement citoyen chez ces derniers elle devrait aussi leur permettre par la création de relations et communications interindividuelles, de construire des représentations sociales « populaires » nouvelles. Celles-ci, à terme, pouvant devenir des représentations sociales « institutionnalisées » et donc les droits et devoirs futurs du citoyen et les modalités de fonctionnement de leur société.

Guy Rocher lors d'une vidéoconférence en 2000 affirmait, concernant les représentations sociales : « La mondialisation est une certaine réalité, mais elle est aussi faite d'une construction mentale de cette réalité et elle comporte également une bonne part d'idéologie et de jugements de valeur. Cela ouvre évidemment la voie à des représentations sociales variées, multiples,

contradictoires, ou l'imaginaire peut avoir une place de choix. » et nous rajouterons l'animation un rôle essentiel.

L'animation doit alors trouver sa place comme médiatrice entre « populaire » et « institutionnel » entre « individu » et « collectif », entre « local » et « global ».

Il s'agit aussi de repenser l'animation à partir de la double optique classique de mode d'intervention groupale au sens de la dynamique des groupes définie par K. Lewin et d'institution au sens sociologique du terme. La réflexion sur le rôle et les fonctions de l'animation dans le processus de citoyenneté menée jusqu'ici trouve ses fondements théoriques dans le champ des sciences de l'éducation et plus spécifiquement à partir d'une entrée psycho sociologique. Les rapports étroits relevés entre individus, collectifs et contextes dans les processus étudiés sont bien ceux proposés par cette discipline dans l'appréhension des phénomènes humains. Mais ce qui nous intéresse ici c'est la potentialité que cela offre dans une perspective de définition de l'animation.

Profession, métier, champ, mode d'intervention ? l'animation ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs et même chez les praticiens. Cette impossibilité à trouver une définition consensuelle est certainement plus fortement marquée en France que dans d'autre pays. Elle renvoie aux « querelles » historiquement marquées entre éducation populaire et intervention sociale qui se traduit, entre autre, par la coexistence de l'animation volontaire et professionnelle avec une panoplie de brevets et diplômes aussi divers qu'éphémères.

Penser l'animation comme vecteur d'une citoyenneté « créative » collective et individuelle permet, dans un premier temps, de tisser des liens entre modalité d'intervention collective à partir d'une définition social de la citoyenneté et institution à partir de l'acception juridique de cette même citoyenneté. L'animation, prise dans cette dialogie participerait d'une forme d'émancipation (nous disions « auteurisation » en début d'article) des individus dans ce qui apparaît comme une double contrainte : les autres et la loi. L'activité, si cher à l'animateur, devient alors le moyen d'agir (de s'engager) dans ce cadre afin d'y construire une implication qui elle seule, lorsque les trois dimensions de sens, repères et sentiment de contrôle seront activés, permettra d'agir sur et avec.

Oui l'animation peut être finalement ramenée au seul mode d'intervention groupale mais, en tant que tel elle participe à coup sûr de son institutionnalisation. Non pas parce qu'elle serait l'objet d'une reconnaissance particulière, non pas parce qu'elle deviendrait une profession à part entière mais parce qu'elle permettrait à chacun de construire collectivement une citoyenneté. Ce processus citoyen pourrait alors être pensé comme issu et résultante de l'action de d'animation. Autrement dit, au delà de la notion d'auteur (ou à côté) penser l'animation comme manière d'être au même titre que l'implication revient à reposer le paradoxe de l'éducateur décrit par Ardoino en proposant la formule : l'animateur a comme but ultime de faire en sorte que toute personne devienne animatrice. Animatrice de sa vie, de celle de ses groupes d'appartenance, de celle de son environnement, de celle de sa société....

Références

- Ardoino, J. (1965). *Propos actuels sur l'Education*. Paris : Éditions Gauthier Villars
- Ardoino, J. (2000). *Les avatars de l'éducation, problématiques et notions en devenir*. Paris : PUF.
- Becker, H.S. (1960) *Notes on the concept of commitment*. American Journal of Sociology, Vol. 66,
- Gillet, J.-C. (1995). *Animation et animateurs - le sens de l'action*. Paris : L'Harmattan,
- Joule, R.-V. & Beauvois, J.-L. (1987). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. Grenoble : P.U.G.
- Joule, R.-V. & Beauvois, J.-L. (1998a). De la dissonance à l'engagement dans la soumission. In J.-L. BEAUVOIS ; R.-V. JOULE & J.-M. MONTEIL, *20 ans de psychologie sociale expérimentale francophone* (pp. 273-309). Grenoble : P.U.G.
- Joule, R.-V. & Beauvois, J.-L. (1998b). *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?* Paris : P.U.F.
- Kiesler, C.A. *The Psychology of Commitment*, Academic Press, New York, 1971.
- Labbe, S. (2003). *L'engagement par le théâtre dans le champ de l'insertion professionnelle*. Paper presented at the 6^{ème} Colloque International de Psychologie Sociale Appliquée, Clermont-Ferrand, France.
- Labbé, S. *Engagement et implication professionnelle dans la construction d'une éthique d'entreprise. Le cas de cinq recherches-actions menées dans le milieu industriel*. Thèse de doctorat de l'Université de Toulouse le Mirail, spécialité : Éducation, formation, insertion (Sciences de l'Éducation), 8 novembre 2005.
- Lac, M., & De Zotti, P. (2001). *Tentative d'opérationnalisation du modèle de l'implication professionnelle dans la formation des adultes*. Quatrième Congrès International d'Actualité de la Recherche en Education et Formation, Lille.
- Lac, M. (2003). *Un groupe en formation : contribution à l'analyse des transformations de l'implication et des représentations : l'exemple du DEUST « médiation sociale, éducative et documentaire : les métiers de l'animation »* Thèse Doctorat : Sciences de l'éducation : Toulouse 2
- Maslow A. H. (1943). *Theory of human motivation*. Psychological Review, n°80
- Mias, C. (1998). *L'implication professionnelle dans le travail social*. Paris : L'Harmattan.
- Moscovici, S. (1984). *Psychologie sociale*. Paris : P.U.F. (3^{ème} édition 1990).
- Réglat, B. *Recherche comparative sur les représentations sociales des démocraties libérales à travers l'éducation civique, juridique et sociale (chez les élèves de France, Argentine, Uruguay et Guatemala)*. Thèse de doctorat de l'Université de Toulouse, spécialité : Éducation, formation, insertion (Sciences de l'Éducation), 29 mai 2008.